

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 15 mars 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 15 mars 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Yvon Gagné	Authier
		Fernand Major	Authier-Nord
		Daniel Céleste	Clermont
		Michel Cliche	Clerval
		Denis Blais	Duparquet
		Alain Grégoire	Dupuy
		Serge Marquis	Gallichan
	M <sup>me</sup>	Fanny Dupras-Rossier	La Reine
	M.	Pierre Bourget	La Sarre
	M <sup>me</sup>	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Ghislain Desbiens	Normétal
	M <sup>me</sup>	Véronique Aubin	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout	Poularies
		François Cloutier	Rapide-Danseur
	M <sup>me</sup>	Diane Provost	St-Lambert
MM.	Rémi Morin	Ste-Hélène	
	Michaël Otis	Taschereau	
	Bernard Deschênes	Secteur St-Eugène de Chazel	
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Dir. générale adj.	M <sup>me</sup>	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée :	M <sup>me</sup>	Vanessa Pronovost	
Absents :	M.	Daniel Favreau	Chazel
	M <sup>me</sup>	Rachel Alarie	Roquemaure
	MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
		Alain Guillemette	Val Saint-Gilles *
	M <sup>me</sup>	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 15 février 2023;
4. Ratification du procès-verbal du 8 février 2023;
5. Affaires en découlant;

6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Aménagement;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
14. Parole au public;
15. Levée et fermeture de la séance.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-38

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

#### ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration**

23-39

Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 15 février 2023.

#### **Ratification du procès-verbal du comité administratif**

23-40

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 8 février 2023.

#### AFFAIRES EN DÉCOULANT

Les priorités 2023 ont été identifiées lors de la dernière rencontre du comité administratif. Les élus sont invités à en prendre connaissance dans le procès-verbal du 8 février 2023.

## RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

### Comité consultatif jeunesse

Trois postes sont à combler au sein du comité consultatif jeunesse. La MRC est à la recherche de jeunes visionnaires âgés entre 12 et 35 ans qui résident en Abitibi-Ouest.

### Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Réponse relative à la résolution 22-253 concernant la problématique de l'intersection à Val St-Gilles. Une rencontre se tiendra dès que possible avec la Municipalité afin de présenter les solutions que le Ministère entend mettre en place.

### Sécurité incendie – Projet de structure d'entraînement

Une rencontre a eu lieu au sujet du projet de structure d'entraînement de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon. Une proposition d'entente intermunicipale sera soumise aux municipalités.

### Forum des communautés forestières

Le préfet, le directeur général, la directrice du Service forêt ainsi que l'ingénieure forestier ont participé au Forum des communautés forestière, à Québec, le 22 février dernier.

### Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Rencontre avec la nouvelle directrice régionale, madame Anick Lavoie, afin d'échanger sur leur rôle et leurs projets en cours.

### Comité de négociation de l'article 59 – Demande à portée collective

Une rencontre avec l'UPA s'est tenue le 9 mars dernier. Il a été discuté de la vision de l'UPA versus celle de la MRC. Les discussions ont porté sur une stratégie de négociation avec la CPTAQ. Un suivi de la CPTAQ est attendu en avril.

### Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le préfet a rencontré le ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette. Il a été discuté des aires protégées et du caribou forestier. Les impacts sont minimes du côté de l'Abitibi-Témiscamingue.

### Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Bégin a été invité à rencontrer la ministre du MIFI, Mme Christine Fréchette. Le projet pilote du CLD de Rouyn-Noranda pour la régionalisation de la main-d'œuvre immigrante en Abitibi-Témiscamingue a été présenté.

### Chantiers Chibougamau

Le préfet s'est entretenu avec le directeur exécutif, développement corporatif, Frédéric Verreault, de Chantiers Chibougamau. Monsieur Verreault propose de rencontrer les élus lors d'un prochain conseil d'administration.

*\* Arrivée de monsieur Alain Guillemette, il est 19 h 50.*

## INFORMATIONS

**Fédération québécoise des municipalités (FQM) –** Rappel de la rencontre avec les représentants de la FQM dans le dossier de l'Énergie renouvelable pour les projets éoliens sur notre territoire. Cette rencontre aura lieu mardi le 21 mars 2023, à 19 h à la salle du conseil de la MRC.

**Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) –** Invitation à un webinaire gratuit sur l'utilisation des énergies renouvelables en territoire public, mercredi le 19 avril 2023, de 12 h à 13 h.

**Communications FQM –** Une entente est survenue il y a quelques jours entre les gouvernements du Québec et du Canada pour reporter au 31 décembre 2024 la date limite pour la réalisation des projets financés en tout ou en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ).

**Québec municipal –** Deux ententes de coopération intermunicipales entre la Ville de Mont-Joli et la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage ont été signées. Ces ententes permettront d'embaucher deux nouvelles ressources. Une demande a été déposée au Fonds régions et ruralité dans le cadre du programme « Coopération intermunicipale » du ministère des Affaires municipales pour financer l'embauche de ces deux ressources.

### Plan d'action du Service forêt

Des capsules vidéo seront produites et diffusées afin de présenter l'équipe du Service forêt de la MRC, son rôle et ses mandats auprès de la population.

Une capsule vidéo informative à l'intention des conseils municipaux sera également tournée afin d'orienter et soutenir les municipalités dans leurs projets touchant les lots intramunicipaux ainsi que les lots épars.

D'autres capsules seront aussi diffusées afin de présenter la forêt de proximité en plusieurs volets.

Le 26 mai 2023 se tiendra l'activité *Mai, mois de l'arbre et des forêts*, une journée pour informer la population sur les pratiques forestières à la MRC.

Aussi, une table de concertation du milieu sera mise en place afin de recevoir le point de vue de la population qui pourra être intégré à la gestion de la forêt de proximité.

### Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2023-2030

Recyc-Québec a complété l'analyse du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030.

Une correspondance a été adressée à la MRC faisant état d'une non-conformité. La MRC doit apporter les modifications nécessaires d'ici le 9 mai.

### Stratégie de marketing territoriale – Dévoilement de l'image de marque

Une invitation sera transmise afin de convier les élus au dévoilement de l'image de marque de la MRC d'Abitibi-Ouest, dans le cadre de la Stratégie de marketing territorial. L'évènement aura lieu le 12 avril prochain, au club de golf Beattie de La Sarre, sous forme de 5 à 7.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Remplacement du camion de traitement et de vidange de fosses septiques

Information est donnée concernant le projet de remplacement du camion et de la citerne pour le service de traitement et de vidange de fosses septiques. Une analyse financière a été présentée aux membres du comité administratif.

Un projet de règlement d'emprunt à cet effet sera présenté à la rubrique *Avis de motion, projets et adoption de règlements*.

### Annulation de soldes résiduares de règlements d'emprunt – Réalisation complète de l'objet des règlements

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'** une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'** il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENTU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU QU'** il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

23-41

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :
  1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
  2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
  3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest demande au Ministère d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **Valorisation des matériaux secs – Multitech Environnement**

- 23-42
- ATTENDU** la résolution 23-10 du conseil d'administration du 25 janvier 2023;
- ATTENDU QUE** les taux indiqués sont les taux de la résolution 22-38, applicables à l'exercice 2022;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'abroger et remplacer la résolution 23-10 afin d'appliquer les taux effectifs pour l'exercice 2023;
- EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :
- **D'ABROGER** la résolution 23-10 du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest;
  - **D'ADOPTER** l'offre de service de Multitech Environnement pour la valorisation des matériaux secs suivants pour l'exercice 2023 :
    - Bois 79,11 \$ par tonne
    - Bardeau 92,50 \$ par tonne

#### **Comité Sécurité, transport et technologie – Nomination zone Nord**

- 23-43
- Proposé par madame Diane Provost, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de nommer monsieur Daniel Céleste à titre de représentant de la zone Nord au sein du comité Sécurité, transport et technologie.

#### **Comité consultatif multiresource – Nomination zone Est**

- Messieurs Fernand Major et Yvon Gagné mentionnent leur intérêt à siéger au sein du comité consultatif multiresource. Les membres de la zone Est se retirent pour nommer un représentant.
- 23-44
- Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de nommer monsieur Fernand Major à titre de représentant de la zone Est au sein du comité consultatif multiresource.

#### **Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest – Représentant**

- 23-45
- Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de désigner madame Fanny Dupras-Rossier à titre de représentante de la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration d'Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest.

#### **Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) – Représentant**

- 23-46
- Proposé par madame Diane Provost, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de désigner monsieur Michaël Otis, à titre de représentant de

la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT).

## DÉVELOPPEMENT

### Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Entente de contribution financière dans le cadre de la création d'un fonds local de solidarité (FLS)

**ATTENDU QUE** la ministre responsable des PME, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional soutient, par une convention d'aide financière avec la FQM en 2017, le déploiement du réseau des Fonds locaux de solidarité (FLS) à l'ensemble des MRC ou organismes équivalents (MRC) en y affectant une somme de 3 500 000 \$;

**ATTENDU QU'** à cette fin la Ministre a versé à la FQM la somme de 3 500 000 \$;

**ATTENDU QUE** la FQM s'est engagée à utiliser les 3 500 000 \$ afin d'offrir une contribution financière de 100 000 \$ à chacune des MRC qui procède, avant le 31 mars 2023, à la mise en place d'un FLS conformément à la procédure convenue avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. (FLS-FTQ);

**ATTENDU QUE** la MRC désire mettre en place un FLS et bénéficier de la contribution de 100 000 \$;

23-47

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'*Entente de contribution financière dans le cadre de la création d'un fonds local de solidarité (FLS)*.

### Fonds locaux de solidarité FTQ – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement

**CONSIDÉRANT** la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, transmise à l'intention de la MRC d'Abitibi-Ouest;

23-48

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **D'EFFECTUER** un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de 750 000 \$ selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;
- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin et le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

### **Politique de soutien aux entreprises – Mise à jour**

23-49                   Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter la mise à jour de la *Politique de soutien aux entreprises*, dite politique ayant pour objet de déterminer le cadre d'intervention, les critères, les conditions ainsi que le processus de traitement des demandes de financement des entreprises du territoire.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

### **Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Politique d'investissement commune**

23-50                   Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter la *Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS)*, laquelle est jointe en annexe 6 à la *Politique de soutien aux entreprises*.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

### **Comité d'investissement commun – Nomination des membres**

23-51                   Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité d'investissement commun :

M. Lucien Bégin	Représentant milieu socioéconomique
M. Marcel Bouchard	Représentant milieu socioéconomique
Mme Isabelle Métivier	Représentant milieu socioéconomique
Mme Sylvie Bourassa	Représentant milieu socioéconomique
M. Jean-François Royer	Représentant milieu socioéconomique
M. Eric Fournier	Représentant désigné par la MRC

### **Comité d'investissement commun – Code d'éthique et de déontologie**

23-52                   Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le Code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement commun.

### **Fonds local d'investissement – Décisions**

23-53                   Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'investissement concernant les dossiers FLI2022-03 et FLI2023-01.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### **Programme d'Art mural – Décision**

23-54                   Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité de sélection pour le projet PAM-002, présenté dans le cadre du *Programme d'art mural de la MRC d'Abitibi-Ouest*.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

**Déploiement de la « Campagne Unité Légendaire » – Fondation Docteur-Jacques-Paradis**

**ATTENDU QU'** une Entente sur le projet « *Signature innovation* » de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest portant sur la réalisation du projet « *Vitalité rurale : pour une communauté vivante et dynamique* » a été signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Abitibi-Ouest;

**ATTENDU QUE** le projet *Vitalité rurale* vise le déploiement d'une communauté vivante et dynamique, en cohérence avec l'identité du territoire et la marque territoriale proposée;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest et la Fondation Docteur-Jacques-Paradis ont convenu de collaborer à la mise en œuvre de certaines actions prévues au plan de travail pour le déploiement de la « *Campagne Unité Légendaire* » initiée par La Grande Séduction Abitibi-Ouest;

23-55

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **DE CONCLURE** une entente avec la Fondation Docteur-Jacques-Paradis pour la mise en œuvre de certaines actions prévues au plan de travail pour le déploiement de la « *Campagne Unité Légendaire* » initiée par La Grande Séduction Abitibi-Ouest;
- **DE VERSER** à la Fondation Docteur-Jacques-Paradis un montant de 20 000 \$, provenant de l'aide financière accordée par le MAMH dans le cadre de l'Entente sur le projet « *Signature innovation* »;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, ladite entente.

**AMÉNAGEMENT**

**Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) – Nominations**

23-56

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) :

**Élus municipaux :**

Toute zone : Monsieur Jaclin Bégin      préfet et maire de Ste-Germaine-Boulé  
Centre :      Monsieur Yves Dubé      maire de La Sarre

**Résidents issus de différentes municipalités locales du territoire de la MRC:**

Sud :      Monsieur Rémi Morin      municipalité de Ste-Hélène-de-Mancebourg  
Est :      Monsieur Michaël Otis      municipalité de Taschereau  
Nord :      Monsieur Daniel Céleste      municipalité de Clermont  
TNO :      Madame Linda C-Bédard      TNO Rivière-Ojima, secteur Languedoc

### **Municipalité de Dupuy – Règlement n° 243-2023 – Certificat de conformité**

23-57

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement numéro 243-2023 régissant la démolition d'immeubles de la municipalité de Dupuy respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

### **Municipalité de Ste-Hélène-de-Mancebourg – Règlement n° 219 – Certificat de conformité**

23-58

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement numéro 219 régissant la démolition d'immeubles de la municipalité de Ste-Hélène-de-Mancebourg respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

### **Ville de Macamic – Règlement n° 23-346 – Certificat de conformité**

23-59

Proposé par monsieur Pierre Bourget, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement numéro 23-346 régissant la démolition d'immeubles de la ville de Macamic respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

## **GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

### **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption des rapports annuels d'activité incendie des territoires non organisé (TNO)**

23-60

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu:

- **D'ADOPTER** les rapports annuels d'activité incendie 2022 du territoire non organisé Rivière-Ojima (secteur Languedoc et St-Eugène-de-Chazel) et du territoire non organisé Lac-Duparquet, dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LES DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

## **RÉSOLUTIONS DIVERSES**

### **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel d'activité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest**

23-61

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu:

- **D'ADOPTER** le rapport annuel d'activité incendie 2022 de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LE DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

## Éco Entreprise Québec – Collecte sélective

Une correspondance a été reçue concernant une démarche en vue de conclure une entente portant sur la collecte sélective sur notre territoire. Le sujet sera analysé et discuté lors d'une prochaine rencontre.

## AVIS DE MOTION, PROJETS ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

### Règlement 02-2023 modifiant le Règlement concernant la création du comité administratif

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers en dispensent la lecture.

23-62

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le Règlement 02-2023, dit « *Règlement modifiant le Règlement concernant la création du comité administratif* ».

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

### Projet de règlement P03-2023 décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations pour la vidange de fosses septiques

23-63

Monsieur Rémi Morin, conseiller, par la présente :

- **DONNE** avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 03-2023 décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations pour la vidange de fosses septiques;
- **DÉPOSE** le projet de règlement numéro P03-2023, intitulé *Projet de règlement décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations pour la vidange de fosses septiques*.

### Règlement 06-2022 modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi-Ouest

Informations sont données concernant la période de demande référendaire sur le projet de règlement P06-2022 modifiant les règlements d'urbanisme des TNO de la MRC d'Abitibi-Ouest. Aucune demande n'a été transmise.

#### Adoption du Règlement 06-2022

**ATTENDU QUE** le conseil est régi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les règlements d'urbanisme ne peuvent être modifiés ou révisés que par règlement conformément aux dispositions de cette loi;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement P06-2022 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement P06-2022 a été soumis à la consultation publique conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QU'** aucun commentaire ou demande de bonification ont été transmis dans le cadre de la consultation publique;

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement P06-2022 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire du 15 février 2023;

**ATTENDU QU'** aucun commentaire ou demande d'approbation référendaire n'ont été transmis afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

23-64

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le règlement 06-2022, dit Règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

#### PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Alain Guillemette, maire de la municipalité de Val St-Gilles, annonce qu'il est récipiendaire du prix Reconnaissance, catégorie Innovation remis par Tourisme Abitibi-Témiscamingue et le Centre mondial d'Excellence des Destinations, dans le cadre de la démarche « Mastermind », pour le projet *Mise en valeur du poste de garde feux par la mise en récit (storytelling)*.

#### LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

23-65

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 15.

---

Le préfet

---

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 19 avril 2023

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*